



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 23 avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents :

Pouvoirs :

Est désigné secrétaire de séance : M. Christian BARRACHIM

Date de convocation : 16 avril 2015	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 16 avril 2015	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente. Monsieur le Maire demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : accessibilité des ERP, mutualisation des services de la CCM

Ordre du jour

1. Règlement de la location des salles communales : forfait ménage
2. Aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe : rapport du commissaire enquêteur
3. Demande de subvention pour voyage scolaire famille Gwozdz
4. Demande de subvention pour voyage scolaire famille Choquet-Fauconnet
5. Eaux de Vienne : demande de rattachement au comité local sud Vienne
6. Feu d'artifice : choix de l'entreprise
7. Multiservices : proposition d'achat du matériel
8. Remplacement estival du secrétariat
9. Accessibilité des ERP : mutualisation des services de la CCM

Questions diverses

DELIBERATION 2015-023 : Règlement de la location des salles : forfait nettoyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs problèmes de ménage après la location de la salle polyvalente, il est nécessaire d'intégrer un forfait nettoyage dans le règlement de location. Messieurs Barrachim et Baudouin se demandent s'il l'instauration d'un forfait ménage n'aurait pas un effet dissuasif soit pour la location soit pour le non-respect du matériel et de la salle. M. Cleuet répond qu'il a déjà vu cette expérience et que son effet a été bénéfique pour tout le monde.

M. Cleuet demande de faire attention aux horaires de prises des clés et de l'inventaire ; le vendredi à 14h serait idéal pour pouvoir utiliser la salle ensuite et l'état des lieux et retour des clés le lundi à 10h en présence d'un élu pour éviter toute polémique. Mme Renoust fait remarquer que cet horaire pourrait gêner les actifs. M. Cleuet répond qu'un arrangement au cas par cas serait possible. Mme Renoust demande comment sera facturé le forfait ménage, à la location du contrat ou à la suite de l'état des lieux. Mme Pic-Diot indique que s'il est proposé à la signature du contrat un forfait nettoyage, celui sera comptabilisé dans la facture avec la consommation d'électricité et de gaz et la vaisselle cassée si besoin.

L'ensemble du Conseil rappelle que l'application de ce forfait n'exclura pas le passage du balai et un minimum de ménage dans la cuisine et les sanitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'établir** un forfait nettoyage de 50€ que les locataires des salles pourront souscrire à la signature du contrat.
- **de rappeler** que les locataires devront fournir à la signature du contrat, un chèque de caution et une attestation de responsabilité civile
- **de préciser** au locataire qu'il doit rendre la salle polyvalente dans l'état ou il l'a trouvé ; dans le cas contraire, le montant de 50€ lui sera appliqué.

DELIBERATION 2015-024 : Aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe : rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal les conclusions du commissaire enquêteur. L'enquête publique menée du 10 au 24 mars 2015 par M. Orvain, commissaire enquêteur, concernait l'aliénation du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2014-071 en date du 18 novembre 2014, le Conseil avait émis un avis favorable pour l'aliénation du chemin rural au profit de Mme et M Cointement pour un montant de 5€ le m² ; par convention signée le 13 février 2015, les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

M. Orvain, commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe avec une recommandation au sujet d'une buse d'évacuation des eaux pluviales qui doit être maintenue sur le domaine public lors du bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de suivre** l'avis du commissaire enquêteur avec sa recommandation au sujet de la buse d'évacuation des eaux pluviales devant rester sur le domaine public.
- **d'habiliter** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la vente

DELIBERATION 2015-025 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de Mme et M Gwozdz domiciliés 9 rue des tilleuls 86350 St Martin L'Ars, sollicitant une aide financière pour le voyage scolaire en Grèce, de leur fils Allan, scolarisé au lycée André Theuriet à Civray.

La participation des familles, attestée par le lycée André Theuriet à Civray, est de 265€ par élève.

Il est rappelé qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant par an peut être accordée aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention de 150€ à M et Mme Gwozdz pour le voyage scolaire de leur fils Allan.

DELIBERATION 2015-026 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la Réception d'un courrier de M. Félix Fauconnet domicilié chez sa mère Mme Choquet 6 rue de la gare 86350 St Martin L'Ars, sollicitant une aide financière pour son voyage scolaire à Paris, organisé par le lycée André Theuriet à Civray.

La participation des familles, attestée par le lycée André Theuriet à Civray, est de 190€ par élève.

Il est rappelé qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant par an peut être accordée aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention de 150€ à Mme Choquet pour le voyage scolaire de son fils Félix Fauconnet.

DELIBERATION 2015-027 : Eaux de Vienne : demande de rattachement au comité local Sud Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des derniers dysfonctionnements du comité de Destilles : la commune n'a pas été tenue au courant de la réunion pourtant destinée à évaluer les frais de remise en état de la voirie desservant l'usine de traitement. Ces problèmes récurrents de communication, ainsi que la logique (proximité + efficacité) nous conduisent à proposer notre rattachement au nouveau comité local de sud Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** le rattachement de la commune de Saint Martin L'Ars au comité local du Sud Vienne

DELIBERATION 2015-28 : Feu d'artifice : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de devis des sociétés Cade (Lacroix-Ruggieri) pour un montant de 1600€, et Brezac artificier pour un montant de 1500€ afin d'organiser le feu d'artifice annuel.

Après consultation de la commission fêtes, cérémonies et manifestations, la proposition de la société Cade Lacroix-Ruggieri présente un meilleur rapport qualité-prix (tirs plus denses).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'adjoint technique, Jean Bernard Bonnenfant a participé à un stage artificier le 16 et 17 avril 2015 pour un montant de 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de retenir** la proposition de la société Cade Lacroix-Ruggieri pour un montant de 1600€

DELIBERATION 2015-029 : Multiservices : proposition d'achat du matériel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de Mme Isabelle Giraud, gérante du multiservices de Saint Martin L'Ars. Mme Giraud informe de la cessation de son activité au 30 avril 2015 et propose de vendre à la commune de Saint Martin L'Ars les grilles d'entrée pour un montant de 450€ et l'alarme pour un montant de 1200€.

Par ailleurs, Mme Giraud demande la possibilité de rendre le local courant mai afin de finir de le vider et de le nettoyer.

Mme Renoust demande si l'achat du matériel sera exclusivement réservé pour le multiservices ou s'il pourra être mis à disposition du restaurant. Monsieur le Maire répond qu'il est possible de le mettre à disposition du restaurant, toutefois les grilles de sécurité ont été spécialement conçues pour le multiservices. Le problème du point poste a été évoqué : Monsieur le Maire répond qu'il aura prochainement rendez-vous avec La Poste afin de s'entretenir de ce sujet (Il est possible qu'il soit obligatoire de le maintenir)

M. Barrachim se demande s'il n'est pas souhaitable de trouver une autre forme de commerce plus viable étant donné l'offre commerciale très importante à proximité de la commune. Monsieur le Maire fait remarquer qu'en cas de cessation d'activité, cela met fin au bail avec la commune et donc que le fonds de commerce ne peut plus être vendu. Ce local doit revivre, toute idée est à étudier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'acheter** à Mme Isabelle Giraud les grilles d'entrée pour un montant de 450€ et l'alarme pour un montant de 1200€ soit un montant total de 1650€

DELIBERATION 2015-030 : Remplacement estival du secrétariat

La secrétaire de mairie Mme Hélène PIC-DIOT sera en congés annuels du lundi 3 août au vendredi 21 août 2015 inclus. Afin de pallier à cette absence, il est souhaitable de procéder à son remplacement pour cette période.

Chaque année le remplacement s'effectue 2 jours par semaine et est précédé d'une journée en binôme avec Mme Hélène PIC-DIOT ; soit 7 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de recruter** un agent administratif à raison de 2 jours par semaine et 1 journée en binôme pour le mois d'août 2015

DELIBERATION 2015-031 : Accessibilité des ERP : mutualisation des services de la CCM

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'obligation pour les établissements classés recevant du public (ERP) d'attester qu'ils sont conformes à la réglementation ou d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 auprès des services de la préfecture.

La Communauté de Communes du Montmorillonnais permet d'établir l'agenda d'accessibilité programmée dans le cadre d'une mutualisation des services en mettant un de leurs agents à disposition de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de solliciter** la mutualisation des services de la CCM.

Questions diverses

Tondeuse :

La commission des appels d'offres a étudié les devis et a choisi l'offre de l'entreprise Blanchard Motoculture à Savigné pour un modèle Kubota 3090 pour un montant de 14000€ avec une reprise de la tondeuse John Deere à 800€.

CAE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 2 nouveaux agents en contrat CAE pour 14 mois seront M. Nicolas Thénault à partir du 4 mai avec une prise en charge à 70% et M. Alain Rouger à partir du 26 mai avec une prise en charge à 90%.

Fête du village :

La commission fêtes, cérémonies et manifestations s'est réunie pour organiser une nouvelle édition le dimanche 14 juin. Le menu et les animations ont été déterminés. Les invitations devront être envoyées le 11 mai afin d'avoir une réponse au 1^{er} juin au plus tard. Il est précisé que la fête du village est réservée aux habitants de St Martin l'Ars en résidence principales ou résidence secondaire et que le repas est gratuit.

Restaurant :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une proposition d'acquisition du matériel a été faite pour un montant de 2000€ auprès du mandataire judiciaire. Les entretiens pour les futurs postulants s'effectueront le 4 mai en présence de la commission développement économique, M. Barrachim et M. Pineau de la Chambre du commerce.

Travaux:

M. Cleuet informe les membres du Conseil Municipal que les travaux pour délimiter l'espace cinéraire avec les emplacements des caves-urne et du jardin du souvenir vont débuter cette semaine au cimetière ; ainsi que l'amélioration de l'allée au plan d'eau avec la location d'une pelleteuse.

Mme Renoust demande s'il est possible de revoir la signalétique au niveau du lieu-dit Viviers-L'Infirmerie où des gravillons ont été déposés mais non signalés. Elle s'interroge également sur les traitements herbicides utilisés dans les allées de l'aire de loisirs. M. Cleuet répond que ce sera la dernière année pour l'utilisation des produits phytosanitaires et que l'agent respecte la réglementation au niveau des distances avec l'eau. Une alternative est à l'étude.

Signalétique :

M. Cleuet et Vignaud informent le Conseil Municipal que les devis concernant la nomination des rues et la numérotation des habitations dans les hameaux de Maillé, Basse rue, Les Forges, Les Courtines, Puy Chevrier, La Bergerie, La Valette, Viviers, La Brunetière, La Brunelière et La Frincardière sont reçus et en cours d'étude.

Fin de la réunion 23h45